

2.6.2. ANNEXE 2 - LISTE DES DÉPENSES ÉLIGIBLES + DEMANDE DE BOURSE

CONDITIONS GÉNÉRALES :

Chaque école sélectionnée pour participer au projet de labellisation 'École Plus Propre' qui aura suivi la formation de rentrée, qui aura reçu les 2 premières visites de son accompagnateur de terrain et qui enverra à Be WaPP/Fost Plus un plan d'actions (élaboré sur base des constats de son audit) avant fin janvier sur la plate-forme monecolepluspropre.be pourra prétendre à une **bourse visant l'achat de matériel de propreté/tri/prévention**.

- ✓ L'enveloppe globale de la bourse de l'école dépend du nombre d'élèves :
 - Maximum **600€** pour les écoles **jusqu'à 150 élèves**
 - Maximum **900€** pour les écoles **entre 151 et 300 élèves**
 - Maximum **1200€** pour les écoles **entre 301 et 500 élèves**
 - Maximum **1500€** pour les écoles de plus de **501 élèves**
- ✓ Les dépenses éligibles doivent être en lien avec les constats mis en avant lors de l'audit réalisé en début de projet et correspondre aux actions réalisées.
- ✓ Les dépenses doivent nécessairement avoir un lien avec une action propreté, tri ou prévention en vue de réduire les déchets sauvages / dépôts clandestins et d'améliorer le tri.
- ✓ **Toute dépense devra être approuvée avant l'achat dudit matériel** par l'accompagnateur de terrain.
- ✓ Lors de l'acquisition du matériel, l'utilisation de matériaux recyclés et/ou réutilisés sera à privilégier.
- ✓ Les dépenses liées à l'achat de matériel seront pré-financées par l'école après approbation. Be WaPP/Fost Plus rembourseront l'école sur base des preuves de paiement (factures).
- ✓ Lors d'un achat supérieur à 100€, l'école devra montrer qu'elle a effectué une demande de prix à au moins 3 fournisseurs.
- ✓ L'école s'engage à choisir son fournisseur 'en bon père de famille' après avoir analysé le rapport qualité prix du produit.

MATÉRIEL DE PRÉVENTION PERMETTANT LA RÉDUCTION DES DÉCHETS :

Max. 50% de l'enveloppe globale dépensée et pour autant que le matériel financé permette d'éviter que des déchets ne se retrouvent sur le sol :

- ✓ Matériel réutilisable permettant le transport d'aliment ou de boisson : gourde, boîte à tartines et emballage réutilisable, boîte à collation.
- ✓ Gobelets/vaisselle réutilisable, matériel/infrastructure permettant de proposer des collations/repas moins emballés.
- ✓ Matériel permettant la réutilisation en classe (par exemple : bac à brouillon et boîte à livre).
- ✗ **Exclu : collations ou ingrédients consommables, fontaine à eau.**



INFRASTRUCTURES DE PROPRETÉ ET DE TRI :

- ✓ Pelle, brouette, ramassette, et autre matériel de ‘gros’ nettoyage.
- ✓ Poubelle (ordures ménagères) extérieure pour les lieux partagés.
- ✓ Poubelle de tri (ordures ménagères, PMC et papiers-cartons) pour les classes et/ou les couloirs.
- ✓ Infrastructure permettant le tri des déchets organiques (compost).
- ✓ Chariot d'entretien permettant un tri ou une évacuation des déchets plus efficace.
- ✗ Exclu : paillason, matériel de nettoyage sans lien direct avec les déchets.

NB : **Fost Plus propose gratuitement aux écoles du matériel de tri** (corbeilles, poubelles, conteneurs, affiches et auto-collants). **Pour plus d'informations sur le choix des poubelles adéquates, consultez le “Guide poubelles des écoles”** sur la plate-forme monecolepluspropre.be/boite-a-outils/.

- ✓ Cendrier et cendrier de vote.
- ✓ Panneau ‘chewing gum’.
- ✓ Matériel permettant de customiser les poubelles (peinture, bois, couvercle, socles...).

OUTILS POUR MIEUX COMMUNIQUER SUR LES ACTIONS :

- ✓ Affiche, charte, panneau, autocollant, banderole de communication et/ou de sensibilisation.
- ✓ T-shirt et autre équipement pour mettre en avant la TEAM.
- ✓ Nudging pour induire le bon comportement aux abords des poubelles.
- ✓ Matériel de communication pour sensibiliser les élèves à la thématique des déchets (livres et jeux).
- ✓ Projet photo/vidéo pour communiquer sur les actions.

NB : **N’oubliez-pas que du matériel est disponible gratuitement chez Be WaPP** (par exemple : poubelles de banc, gants, pinces à déchets...) : www.bewapp.be/proprete-publique/boutique.

La bourse devra être dépensée sur l'année civile (à cheval sur la première année scolaire -de janvier à juin- et la deuxième année scolaire -de septembre à décembre- d'implication dans le projet). **Ce qui ne sera pas dépensé sera perdu.**

